



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 décembre 2023

Présents : Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES  
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à M. Philippe LORINQUER  
M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

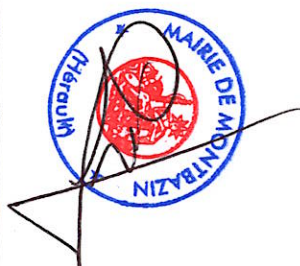
Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

Nombre de Membres  
En exercice : 23  
Présents : 18 + 3 proc.  
Votants : 21

Date convocation  
01/12/2023  
Date d'affichage  
11/12/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 11/12/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**



### **Objet : Rénovation de la mairie – mise à jour du plan de financement – délibération modificative**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 janvier 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation de la mairie, comprenant plusieurs travaux : la réfection de la toiture et du campanile, la rénovation de l'ancienne Salle des Mariages, l'amélioration de l'acoustique de la Salle du Conseil et la mise en accessibilité et l'embellissement de l'accueil.

Une demande de subventions pour la première phase de travaux, intégrant la réfection de la toiture et du campanile, et la rénovation de l'ancienne Salle des Mariages (total des travaux estimé à 65 019€ HT – *valeur janvier 2022*) avait été déposé auprès de l'Etat, et une aide d'un montant de 26 007,60€ avait été obtenue au titre de la DETR.

Afin de consolider le financement de ce projet, dans la perspective de sa mise en œuvre début 2024, il est proposé d'actualiser le montant des travaux et de solliciter des aides complémentaires auprès du Département de l'Hérault et de Sète Agglopôle Méditerranée.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour en conséquence le plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20231212-2023-DELIB-66-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Rénovation Mairie Phase 1 - toiture, campanile, salle des Mariages				
DEPENSES (màj. indice août 2023)			RECETTES	
Nature	HT	p.m. TTC	Financement	Montant
Réfection de la couverture	40 512,22 €	48 614,66 €	Etat - DETR (attribué) 38%	26 007,60 €
Restauration du campanile	9 483,97 €	11 380,76 €	Conseil Départemental Hérault 22%	15 017,49 €
Isolation des combles	1 067,09 €	1 280,51 €	SAM - Fonds de Concours 20%	13 675,03 €
Réfection peinture plafond et murs	11 646,78 €	13 976,14 €		
Réfection des sols	5 665,09 €	6 798,11 €		
			Autofinancement 20%	13 675,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 375,15 €</b>	<b>82 050,18 €</b>		<b>68 375,15 €</b>

Il demande ensuite à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre des travaux de réfection de la toiture et du campanile de la mairie et de la rénovation de la Salle des Mariages, ainsi que la mise à jour du plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions complémentaires auprès du Département de l'Hérault, et de Sète Agglopolie Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2024.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-10 du 24 janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20231212-2023-DELIB-66-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2023